

**DECRET N° 2017 – 059** du 10 fevrier 2017

portant nomination des membres et du président du comité technique chargé de conduire le processus des réformes du secteur de l'eau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n°2017-037 du 25 janvier 2017 portant création de comité technique chargé de conduire le processus des réformes du secteur de l'eau ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2016,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En application des dispositions des articles 3 et 4 du décret n°2017-037 du 25 janvier 2017 susvisé, les personnes ci-après désignées par leur structure respective sont nommées membres du comité technique chargé de conduire à terme le processus des réformes du secteur de l'eau :

- **Monsieur Johannes DAGNON**, représentant de la Présidence de la République ;

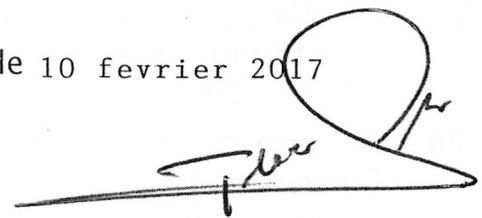
- **Monsieur HOUSSOU Achille.**, représentant de la Présidence de la République ;
- **Monsieur Thierry G. S. SOHOTO**, représentant du Ministère en charge de l'Eau ;
- **Monsieur Magloire A. AGUESSY**, représentant du Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Jean TOBOULA**, représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur David BABALOLA**, représentant de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

**Article 2 :** **Monsieur Johannes DAGNON**, représentant de la Présidence de la République est nommé président dudit comité.

**Article 3 :** Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2017

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la  
Présidence de la République,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et  
des Mines,



**Dona Jean-Claude HOUSSOU**

**AMPLIATIONS :** PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MEEM : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; intéressés : 6 ; JORB : 1.